

Cher 2015

INNOVER ET ACCUEILLIR

Engager le Cher dans une démarche offensive pour attirer de nouveaux habitants, c'est le résultat de la réflexion « Cher 2015 », menée au cours de l'année 2005 avec les habitants du Cher. Cette démarche participative ambitieuse a été largement suivie par 9000 personnes. Elle permet de mobiliser les habitants et les acteurs locaux sur des projets contribuant à renforcer l'attractivité du Cher.

Fiers de notre département

On vit bien dans le Cher : il faut le faire savoir. Attirer de nouveaux habitants, jeunes ou vieux, actifs ou retraités, touristes ou voyageurs d'affaires, est devenu une priorité départementale. C'est indispensable pour inverser la tendance démographique, faire fonctionner nos commerces, services et artisans locaux et trouver les ressources qui porteront demain le dynamisme de nos entreprises. C'est dans ce but que **quatre priorités départementales ont été retenues dans le projet Cher 2015 :**

- développer l'attractivité du Cher ;
- placer les jeunes au centre de la démarche et attirer de nouvelles populations ;
- promouvoir une politique de services solidaires ;
- conforter les dynamiques territoriales.

Ces orientations engagent le département dans des **politiques de développement durable**, associant des objectifs de développement économique, touristique, social, culturel, éducatif et territorial.

Accueillir les nouveaux habitants

Un impératif, donc : **savoir accueillir. Attirer les compétences** dont l'économie locale a besoin, c'est séduire des hommes et des femmes, leurs conjoints, leur famille. Cher Accueil Mobilité accompagne dans leur découverte du département et dans leurs démarches celles et ceux dont les emplois sont délocalisés dans le Cher. Ce dispositif a concerné des salariés de grandes entreprises

et les 850 familles de militaires potentiellement transférables à Bourges. En milieu rural, l'accueil des nouveaux habitants nécessite de prendre en compte leurs besoins : logement, services, dynamisme associatif et culturel, qualité de l'environnement. Pour inviter les communes à faire leurs ces priorités, les aides du Conseil Général ont été réorientées.

Accueillir des entreprises

Accueillir de nouvelles entreprises c'est préparer les terrains, les bâtiments, les financements, l'aide au recrutement, l'accompagnement au projet. Ces dispositifs ont été renforcés depuis 2004 (voir partie emploi).

Accueillir des projets

Accueillir des projets c'est porter une **oreille attentive aux initiatives** de toute nature qui donnent au Cher force et saveur. Projets communaux, projets associatifs, projets d'entreprises : **chacun a pu pousser la porte du Conseil Général et y trouver des partenaires attentifs.** Le développement du **conseil aux communes** pour le montage de projets fait partie des aides désormais appréciées des élus locaux.



La loi dite de « réforme territoriale » risque de faire passer de 20 % à 30 % la part d'auto-financement de leurs projets imposée aux communes de plus de 3500 habitants et aux intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Elle restreint, dans les mêmes conditions, les possibilités de financements croisés entre commune, département et région. Ce sont les projets communaux qui vont s'en trouver brutalement freinés.

Quatre territoires et quatre projets : une vision stratégique du territoire et des projets adaptés à chacune d'entre elles

- L'ensemble **Bourges-Vierzon-Mehun-Saint-Florent** est le pôle urbain du Cher. Il concentre l'essentiel de l'industrie et des services aux entreprises. Il assure le rayonnement économique et culturel du département. L'intérêt du Cher, comme des villes de ce territoire, c'est qu'elles fonctionnent ensemble pour peser à l'échelle régionale.
- Le **Saint-Amandois**, largement désindustrialisé malgré ses spécificités dans le secteur de la bijouterie et de l'imprimerie, retrouve aujourd'hui de l'activité du fait du tourisme, des loisirs et de la forte présence de retraités. Les emplois de services aux personnes s'y développent. Les atouts touristiques et naturels doivent être mis en valeur.
- L'est du département est assez largement une zone péri-urbaine, de Bourges d'une part et de Nevers d'autre part. C'est le secteur le plus jeune du département, avec un fort besoin de services aux familles, encore largement à développer.
- Le nord, entre **Aubigny et Sancerre**, conserve une activité industrielle et agricole (ou plutôt viticole) et développe avec un certain bonheur le tourisme, en proximité de Paris. Il est, comme le sud, assez autonome vis-à-vis de Bourges. Il pourrait mieux tirer partie de la proximité de l'A77, qui le dessert en bord de Loire.

Politique des pays : pour des territoires accueillants

La majorité de gauche a voulu **s'appuyer sur les 5 pays du Cher** (Sancerre-Sologne, Pays de Bourges, Pays de Vierzon, Berry-Saint-Amandois et Val d'Aubois) pour animer les territoires, **habituer les communes à travailler ensemble, donner de la cohérence aux projets locaux, nourrir le débat** sur de nouvelles politiques communales pour **mieux répondre aux besoins des habitants**. Le Cher est le seul département de la région qui complète les contrats régionaux passés entre la Région et les pays. Le Conseil général verse la cotisation prévue par les statuts des pays, des crédits d'animation pour le soutien de manifestations locales et un fonds départemental d'aide aux pays pour subventionner des investissements communaux modestes. Le règlement d'utilisation de ce fonds a évolué pour qu'il soit plus particulièrement dédié à la **création de services publics**. Ce projet de réforme des collectivités territoriales a longtemps laissé planer le doute sur la disparition des pays. Les négociations pour la reconduction des contrats arrivés à échéance ont donc été suspendues en attente du vote de la loi de réforme des collectivités territoriales.

Un territoire moderne et solidaire : des aides aux communes repensées

Le département du Cher est un **partenaire important des communes rurales**. Cette politi-

que a été réaffirmée et complétée dans plusieurs directions :

- en étendant **l'aide aux communes urbaines**, Bourges et Vierzon, trop souvent mises de côté. Ce sont elles qui concentrent la pauvreté, mobilisent à un haut niveau l'effort fiscal de leurs habitants et qui doivent assumer, pour tout le département, des équipements majeurs (Maison de la Culture, Conservatoire de Musique et de Danse, zones d'activité ...) ;
- en prenant des **engagements pluri-annuels auprès des communes**, de façon à ce qu'elles soient assurées d'être accompagnées pendant toute la durée de réalisation de leurs projets. Nous avons ainsi créé les contrats d'opération pour les communes de moins de 5000 hab. et les contrats d'aménagement pour les plus importantes ;
- en mettant en place, avec l'Agence de l'eau, un **dispositif de cofinancement des systèmes d'assainissement (30 communes aidées en 2010)**, domaine dans lequel le Cher était très en retard ;
- en **développant**, dans les domaines du logement, de l'eau, de la culture et du développement social, du tourisme et de l'accueil d'entreprises, le **conseil et l'ingénierie de projets** pour les communes rurales.



2004-2010, un Département ...

INNOVANT

- affirmer et partager la nécessité vitale d'accueillir de nouveaux habitants dans le Cher
- une politique d'aide aux pays et aux communes privilégiant le développement des services
- avec 13 M € par an d'aides aux communes, le Conseil Général est un partenaire déterminant pour les communes